

Compte rendu de réunion de Conseil municipal

Luni 30 mars 2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse MAINGUY, Maire.



Présents : MM./MMES., Thérèse MAINGUY, Stéphane ROUAULT, Katell VINCENT, Didier GUILLOUËT, Nathalie DACQUAIT, Gwénaél BROGARD, Laure LIZANO, Jean-Michel HUET, Héléne SERRAND, Ludovic GUIMARD, Vanessa VALY, Guillaume TANGUY, Brigitte JOUANNO, Anthony MOUSSARD, Aurélie RÉJAULT

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel HUET

*_**

✓ Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Michel HUET en tant que secrétaire de séance.

1°) Vie municipale

a) Mise en place des commissions et désignation des délégués aux diverses commissions

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal peut constituer, par délibération, des commissions municipales composées de conseillers municipaux.

Ces commissions sont chargées d'étudier les dossiers entrant dans leurs compétences. Elles n'ont, cependant, aucun pouvoir de décision. Elles émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Le maire est le président de droit de chacune d'elles.

Il est proposé de créer treize commissions :

- Commission Administration générale et services administratifs
- Commission Affaires scolaires
- Services techniques et entretien des bâtiments
- Commission environnement, cadre de vie, tourisme
- Commission communication, évènements, vie associative, jeunesse
- Commission ressources humaines
- Commission urbanisme
- Commission vie économique, finances
- Nouvelles technologies
- Commission action sociale
- Commission voirie, sécurité, travaux généraux
- Commission culture et patrimoine
- Commission gestion des biens communaux

Conformément à l'article L2121-21, du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote à scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nomination et présentations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE la création des douze commissions ;

-DÉCIDE de procéder à la désignation des membres des différentes commissions municipales par un vote à main levée ;

-DÉSIGNE les membres des commissions comme ci-après, Madame La Maire sera membre de droits dans l'ensemble des commissions :

- **Commission Administration générale et services administratifs :**
→ Thérèse MAINGUY, Stéphane ROUAULT, Katell VINCENT, Laure LIZANO
- **Commission Affaires scolaires :**
→ Thérèse MAINGUY, Nathalie DACQUAIT, Ludovic GUIMARD, Guillaume TANGUY
- **Services techniques et entretien des bâtiments :**
→ Stéphane ROUAULT, Gwénaél BROGARD, Anthony MOUSSARD, Guillaume TANGUY
- **Commission environnement, cadre de vie, tourisme :**
→ Stéphane ROUAULT, Vanessa VALY, Héléne SERRAND, Brigitte JOUANNO, Aurélie RÉJAULT
- **Commission communication, évènements, vie associative, jeunesse :**
→ Katell VINCENT, Ludovic GUIMARD, Vanessa VALY, Solenn GOURVÈS, Brigitte JOUANNO, Didier GUILLOUËT
- **Commission ressources humaines :**
→ Katell VINCENT, Jean-Michel HUET, Laure LIZANO, Gwénaél BROGARD, Stéphane ROUAULT
- **Commission urbanisme :**
→ Didier GUILLOUËT, Gwénaél BROGARD, Anthony MOUSSARD, Ludovic GUIMARD, Laurent LE MEZO
- **Commission vie économique, finances :**

→ Didier GUILLOUËT, Gwénaël BROGARD, Jean-Michel HUET, Stéphane ROUAULT, Guillaume TANGUY, Anthony MOUSSARD

• **Nouvelles technologies :**

→ Didier GUILLOUËT, Hélène SERRAND, Ludovic GUIMARD, Guillaume TANGUY

• **Commission action sociale :**

→ Nathalie DACQUAIT, Katell VINCENT, Solenn GOURVÈS, Brigitte JOUANNO

• **Commission voirie, sécurité, travaux généraux :**

→ Gwénaël BROGARD, Hélène SERRAND, Ludovic GUIMARD, Guillaume TANGUY, Vanessa VALY, Didier GUILLOUËT, Anthony MOUSSARD

• **Commission culture et patrimoine :**

→ Laure LIZANO, Nathalie DACQUAIT, Brigitte JOUANNO, Solenn GOURVÈS, Vanessa VALY, Aurélie RÉJAUULT

• **Commission gestion des biens communaux :**

→ Jean-Michel HUET, Brigitte JOUANNO, Laure LIZANO, Stéphane ROUAULT

b) Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Il convient de désigner des délégués dont le rôle sera de représenter la collectivité dans différent organisme.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder à l'élection des délégués au sein des organismes par un vote à main levée ;
- **DÉSIGNE** les délégués suivants dans chacun des organismes extérieurs suivants :

Comité de Jumelage du Pays de Josselin	- Jean-Michel HUET
Élus référents sécurités routières	- M. Ludovic GUIMARD (titulaire) - M. Gwénaël BROGARD (suppléant)
Correspondants défense et sécurité civile	- Mme Thérèse MAINGUY - Gwénaël BROGARD
Morbihan Energie	- M. Jean-Michel HUET - M. Stéphane ROUAULT
Eau du Morbihan	- Gwénaël BROGARD
Correspondants Secours et incendie	- Aurélie Réjault - Gwénaël BROGARD
	-
Mission locale du Pays de Ploërmel	- Laure LIZANO - Thérèse MAINGUY - Aurélie RÉJAUULT
ARIC (organisme de formation)	- Mme Katell VINCENT
CNAS (Comité National d'Action Sociale)	- Mme Thérèse MAINGUY
Syndicat scolaire du Pays de Josselin	- Mme Thérèse MAINGUY - Mme Vanessa VALY
Ploërmel Communauté – programme vélo	- Gwénaël BROGARD
Référents Ordures Ménagères	- M. Stéphane ROUAULT - M. Gwénael BROGARD
UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)	- Laure LIZANO
Conseil d'administration « Ça bouge à Guillac »	- Katell VINCENT - Thérèse MAINGUY - Stéphane ROUAULT

c) Vie municipal – Élection des membres de la commission d'appel d'offre

La commission d'appel d'offres (CAO) des collectivités territoriales est un organe qui intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics.

Elle a les rôles suivants :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- elle qui choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Un appel à candidature est réalisé. Une liste de candidat est présentée :

3 Titulaires :	3 Suppléants :
- Mme Thérèse MAINGUY	- M. Jean-Michel HUET
- M. Ludovic GUIMARD	- M. Gwénaél BROGARD
- Mme Nathalie DACQUAIT	- M. Didier GUILLOUËT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de procéder à l'élection des membres de la commission de la commission d'appel d'offre par un vote à main levée ;
- DÉSIGNE les membres suivant figurant sur la liste présentée :

Titulaires : Mme Thérèse MAINGUY, M. Ludovic GUIMARD, Mme Nathalie DACQUAIT

Suppléants : M. Jean-Michel HUET, M. Gwénaél BROGARD, M. Didier GUILLOUËT

d) Municipale 2026 - Indemnité de fonctions au maire, aux adjoints et conseillers délégués

Madame la Maire informe l'assemblée qu'en vertu des articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (indemnités de fonction de maire, adjoint au maire, conseillers municipaux) suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au conseil de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire et aux adjoints.

- **Enveloppe globale indemnitaire globale (strate démographique de 1000 à 3 499 habitants)**

Indemnité maire : 55,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité des adjoints : 21,38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

	Taux mensuels de la strate (1000 à 3 499 hab.)	Indemnité brute mensuelle IB brut terminal	Nombre d'adjoint pris en compte	Enveloppe globale
Maire	55.7 %	2 289,56 €		2 289,56 €
Deux adjoints	21.38 %	878,83 €	3	2 636, 49 €
Total de l'enveloppe globale indemnitaire à répartir				4 926, 05 €

- **Répartition de l'enveloppe globale indemnitaire**

Après avoir pris connaissance des taux maximum, le conseil est informé que l'indice de base relative aux montants de l'indemnité est modifié à partir du 1^{er} janvier 2026. Ainsi, le nouvel indice de référence étant l'indice brut 1027 (IM 830), il est proposé de répartir l'enveloppe globale de la manière suivante ;

Noms des élus bénéficiaires Attributions	Indemnités allouées (en % de l'indice brut 1027)	Montant de l'indemnité brut
Maire	43,21 %	1776,05
1^{er} adjoint	15,81 %	650,00 €
2^{ème} adjoint	15,81 %	650,00 €
3^{ème} adjoint	15,81 %	650,00 €
Conseiller délégué	7,30 %	300,00 €
Conseiller délégué	7,30 %	300,00 €
Conseiller délégué	7,30 %	300,00 €
Conseiller délégué	7,30 %	300,00 €
Total général des indemnité		4926, 05 €
Maximum de l'enveloppe globale		4 926,05 €
Taux d'utilisation de l'enveloppe		100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE qu'à compter du 20 mars, le montant de l'indemnité de fonction du maire est, dans la limite de l'enveloppe globale définie ci-dessus, fixé au taux de 43,21% de l'indice brut terminal de la fonction publique comme présenté dans le tableau ci-dessus

- **DÉCIDE** qu'à compter du 20 mars 2026, le montant de l'indemnité de fonction pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints et de conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe globale définie ci-dessus, fixée aux taux suivants et comme présenté dans le tableau ci-dessus :
 - Adjoint : 15,81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - Conseiller délégué : 7,30€ de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- **PRECISE** que les indemnités seront payées mensuellement et reconduites chaque année pendant la durée du mandat, à l'occasion du vote du budget primitif. Elles seront revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice du traitement de la fonction publique.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 65, à l'article 65311 du budget principal de la commune

2°) Gestion des biens communaux

a) 2 rue Daniau : Création d'un tiers lieu – choix des entreprises

Madame la Maire présente les offres reçues concernant le lot n° 11 - Peinture.

Cinq offres ont été réceptionnées, l'estimation des travaux liée à ce lot était chiffrée à 17 000 € HT

Lots	Entreprises	Offres HT
11 – Peinture	RG SERVICES – Montauban de Bretagne (35)	10 836,46 €
	DEBAYS – Pleucadeuc (56)	21126, 71 €
	MATHIEU WATEL – Arzal (56)	16 991,90 €
	COLOR TECH – Ploërmel (56)	18 172,34 €
	ALEX'PEINTURE – Rennes (35)	15 655, 25 €

Réunion de démarrage des travaux : 22 mai 2025

Début travaux : juin 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 15
- Abstentions : 0
- POUR : 15
- VOTANTS : 15
- Suffrages exprimés : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE les offres réceptionnées ;
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise RG SERVICES ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document concernant ce lot

a) 2 rue Daniau : avenant

Madame la Maire présente l'avenant reçu de la société CEME pour le lot n°13 – chauffage et ventilation.

Lots	Entreprises	Offres HT
13 chauffage et ventilation	CEME GUERIN (35 – La Meziere)	-1 821,07 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 15
- Abstentions : 0
- POUR : 15
- VOTANTS : 15
- Suffrages exprimés : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'avenant de l'entreprise CEME concernant les travaux au n°2 rue Daniau
- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document concernant ce lot

Madame La Maire,
Thérèse MAINGUY